

A Mme la Rectrice

Objet : Postes SPEA mouvement 2021

Madame la Rectrice,

les deux dernières séances du CTA ont été marquées, pour le moins que l'on puisse dire, par des divergences de point de vue entre nos représentants syndicaux et vos services concernant les postes SPEA. En effet, nous constatons une multiplication des vices de procédure (aucune concertation avec les équipes, postes non publiés, postes mal publiés, postes mal référencés, postes publiés puis retirés, ...[cf courrier daté du 18 avril 2021](#)) pouvant générer des contestations de certaines affectations et parfois des tensions entre les collègues. Des recours au contentieux ont d'ailleurs déjà cours.

Nous vous proposons par conséquent pour apaiser les choses :

- concernant l'ensemble des postes spécifiques académiques, de les transmettre dans un document aux représentants syndicaux en CTA au plus vite pour cette année et avant les vœux au mouvement pour les années suivantes.
- concernant le collège Macal, de re-publier 1 ou 2 postes SPEA selon la procédure, c'est-à-dire avec une étiquette mentionnant bien pour l'un "Danse" et / ou pour l'autre "Voile"
- Dans l'attente comme l'a suggéré la principale du collège Macal à nos collègues, nous avons invité nos collègues à postuler à nouveau par mail sur ces deux postes (pièce jointe n°1 - P. 2). En effet, comme nous vous l'avions annoncé en CTA, personne n'avait postulé sur le poste Voile et très peu sur le poste Danse faute d'étiquette mentionnant la spécificité du seul poste publié. Nous ne souhaitons pas qu'il puisse être dit qu'il n'y avait pas de candidat en voile ou en danse et par conséquent y placer un contractuel ... ou un collègue titulaire avantageusement renseigné et par conséquent ayant pu postuler alors que d'autres mieux formés auraient pu postuler aussi.
- concernant les procédures au contentieux, de proposer un rattrapage immédiat tel que proposé dans nos courriers précédents. Pour cela, nous réitérons notre proposition de vous rencontrer pour vous fournir toutes les explications techniques afin que vous puissiez être à même de mesurer par vous-même les dysfonctionnements.

Ainsi, tous les personnels pourront bénéficier d'une vision claire de la politique académique qui est menée concernant les postes SPEA. Cela ne pourra être que bénéfique pour les élèves car cela génère de la concurrence sur ces postes et demandera aux enseignants de se former en conséquence s'ils souhaitent postuler sur ces postes à court, moyen ou long terme.

Certains que vous souhaitez faire avancer notre académie et éviter toutes tensions entre nos collègues, veuillez croire, Madame la Rectrice, en notre attachement au service public d'Éducation.

Pour la section académique,

Copies :

- SG : M BERGOPSOM
- DRRH : Mme MICHAUX
- DAASEN : Mme TINE
- DPES : Mme SALLAUD
- Enseignants d'EPS

Emmanuel Roublot  
Secrétaire académique du  
SNEP-FSU





Emmanuel Roublot <emmanuelroublot@gmail.com>

---

## TEST - Poste Voile et danse Collège Macal Saint François

---

SNEP-FSU Guadeloupe <s3-guadeloupe@snepfusu.net>

30 avril 2021 à 09:25

Répondre à : s3-guadeloupe@snepfusu.net

À : emmanuel.roublot@snepfusu-guadeloupe.net

Cher.es collègues,

nous venons d'apprendre par l'intermédiaire de nos collègues du Collège Macal que la principale de ce collège maintenait sa volonté en accord avec l'équipe qu'un poste spécifique voile soit mis au mouvement. A l'heure actuelle, toujours depuis la même source, il n'y a pas de candidature sur le poste voile comme nous le dénoncions. Forcément, il n'a pas été publié sur SIAM ... ou plutôt sans étiquette. Il semblerait donc qu'il y ait deux postes spécifiques à pourvoir : 1 voile et 1 danse.

La principale propose donc à l'équipe de faire part à la profession de ces 2 postes afin que des candidatures (annexe SPEA + cv + lettre de motivation, ...) puissent être transmises au plus vite à :

- [julien.cozema@ac-guadeloupe.fr](mailto:julien.cozema@ac-guadeloupe.fr)
- [ce.9710030f@ac-guadeloupe.fr](mailto:ce.9710030f@ac-guadeloupe.fr) (collège Macal)
- [dinah.cesarus@ac-guadeloupe.fr](mailto:dinah.cesarus@ac-guadeloupe.fr)
- adresse de votre établissement
- adresse de votre chef d'établissement ([prenom.nom@ac-guadeloupe.fr](mailto:prenom.nom@ac-guadeloupe.fr))

Si vous souhaitez être sûr que votre dossier soit traité dans une telle procédure, il faut bien sûr que vous mettiez en copie le SNEP-FSU Guadeloupe :

- [s3-guadeloupe@snepfusu.net](mailto:s3-guadeloupe@snepfusu.net)
- [bureau@snepfusu-guadeloupe.net](mailto:bureau@snepfusu-guadeloupe.net)

Ensemble faisons respecter l'équité et la transparence !

Bien à vous

Pour la section académique,

Emmanuel Roublot

Secrétaire Académique SNEP-FSU Guadeloupe

[s3-guadeloupe@snepfusu.net](mailto:s3-guadeloupe@snepfusu.net) - 0690 980 988 - <http://www.snepfusu-guadeloupe.net>

Twitter : @SNEPFUSU971 - Facebook : @SneFsuGuadeloupe

2, ruelle Sainte Lucie, Résidence Les Alpinias - Morne Caruel - 97139 Les Abymes



Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez [ici](#)